



*Lexonyme. Dictionnaire étymologique et sémantique des anthroponymes grecs antiques*, volume 1, A-E, sous la direction de Mme Sophie Minon, avec la collaboration de Gérard Genevrosi, Enrique Nieto Izquierdo, Florian Réveilhac et Jean-Claude Chuat, et le concours d'Édouard Chiricat et de Matilde Garré, Paris, Droz, 2023, XLII + 450 p. (École pratique des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques, Hautes Études du monde gréco-romain, 63).

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de ses auteurs, le *Lexonyme. Dictionnaire étymologique et sémantique des anthroponymes grecs antiques*, ouvrage réalisé sous la direction de Sophie Minon, avec la collaboration de Gérard Genevrosi, Enrique Nieto Izquierdo, Florian Réveilhac et Jean-Claude Chuat, et le concours d'Édouard Chiricat et de Matilde Garré. Volume I : A-E, Genève, Droz, 2023, XLII + 450 p. (École pratique des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques, Hautes Études du monde gréco-romain, 63).

En ce qui concerne l'étude des noms de personnes de la Grèce antique, l'ouvrage de base auquel il faut se référer aujourd'hui encore est le livre du savant allemand Friedrich Bechtel, publié en 1917 sous le titre *Die historischen Personennamen des Griechischen bis zur Kaiserzeit*, où les anthroponymes sont classés selon le mode de formation : d'abord les noms composés, dont la plupart appartiennent au registre héroïque, et les formes familiaires qui en procèdent (« Vollnamen und Kosenamen », du type de Πατροκλέ(Φ)ης et Πάτροκλος, Κλε(Φ)ομένης et Κλέομμις), puis les autres noms (« Die übrigen Namen »), essentiellement des dérivés dont les modes de désignation sont très variés : noms propres constitués à partir de caractéristiques physiques ou morales (Μίκυθος *Petit*, Εύφρων *Joyeux*), théophores (Διονύσιος, Δημήτριος), noms formés sur des noms d'animaux (Λέων de λέων « lion », Μόσχος de μόσχος « veau »), et bien d'autres. Depuis longtemps s'est fait sentir le besoin d'un « nouveau Bechtel », qui intègre tout le matériel nouveau. En aval, il est nécessaire d'aller jusqu'au début de l'époque byzantine. Et en amont, il faut prendre en compte la révolution qu'a été pour les études grecques, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le déchiffrement du linéaire B : les tablettes mycéniennes ont fourni une ample moisson d'anthroponymes (près de 2000), et nous savons aujourd'hui que des noms comme Ἀλεξάνδρα *Alexandra* ou Ἀλεκτρύων Ἐτεφοκλέφειος *Alektryon*, fils d'Étéocle étaient déjà portés au deuxième millénaire avant notre ère (en graphie du linéaire B : *a-re-ka-sa-da-ra*, *a-re-ku-tu-ru-wo e-te-wo-ke-re-we-i-jo*), environ un demi-millénaire avant la mise en forme des poèmes homériques.

Cette entreprise de renouvellement a été matérialisée par le vaste projet, mené par nos collègues de l'Université d'Oxford depuis les années '80 du XX<sup>e</sup> siècle, qu'est le *Lexicon of Greek Personal Names (LGPN)*, où les anthroponymes sont classés par zone géographique ; la réalisation en est déjà bien avancée, puisque les volumes publiés de 1987 à 2018 couvrent la

plus grande partie du bassin méditerranéen hellénophone, les régions qui restent à couvrir étant, pour l'essentiel, la Syrie et l'Égypte.

L'étude de l'anthroponymie grecque est cultivée depuis longtemps dans notre pays, et il faut mentionner, notamment, l'œuvre imposante d'Olivier Masson (1922-1997), savant qui a consacré une large part de son activité à ce domaine, en lien avec ses travaux sur la dialectologie grecque. Les nombreux articles dont il est l'auteur ont été rassemblés par ses disciples Catherine Dobias-Lalou et Laurent Dubois dans les trois volumes intitulés *Onomastica graeca selecta* (I-II, 1990 ; III, 2000). Titulaire pendant plusieurs décennies de la direction d'études de dialectologie grecque à la Section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des Hautes Études, O. Masson a formé de nombreux disciples, à qui nous devons de précieuses monographies consacrées aux différents dialectes grecs et qui ont toujours pris en compte l'apport de l'onomastique. Dans cette direction d'études, il a eu comme successeur Laurent Dubois, et c'est aujourd'hui Sophie Minon qui en est la titulaire depuis 2015. Nul n'était donc plus qualifié qu'elle pour apporter sa pierre à l'étude de l'anthroponymie grecque, et cela d'autant plus qu'elle participe activement, depuis plusieurs années, au projet *LGPN*. Mais le *Lexonyme*, dont nous voyons aboutir aujourd'hui le premier volume (A-E), va bien plus loin que le *LGPN*, et c'est là son grand mérite. Ce n'est pas un simple catalogue des anthroponymes grecs, mais aussi – et surtout – une étude linguistique de ces noms, selon une méthode que Sophie Minon décrit avec précision dans la préface de l'ouvrage ; elle y reprend la substance du bel article, intitulé « Le projet *LGPN-Ling* : analyse étymologique et sémantique des anthroponymes grecs antiques », qu'elle avait consacré à cette question en 2020 dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* (t. 115, p. 253-297), et qui est un véritable « discours de la méthode » en matière d'anthroponymie.

Dans le *Lexonyme*, les noms ne sont classés ni, comme chez BECHTEL, par le mode de formation, ni, comme dans le *LGPN*, par zone géographique (avec ordre alphabétique pour chaque région du monde grec), mais par famille étymologique, comme il est indiqué dans l'introduction (« organisation systématique par lemmes étymologiques classés alphabétiquement », p. XVIII). L'ambition que se proposent Sophie Minon et ses collaborateurs – elle a su, ce qui est hautement appréciable, réunir autour d'elle une équipe compétente et dynamique de spécialistes – est de fournir un complément anthroponymique au *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* de Pierre Chantraine, *magnum opus* publié de 1968 à 1980 et qui a un prolongement dans la « Chronique d'étymologie grecque », mise à jour du *DELG* qui paraît depuis un quart de siècle dans la *Revue de Philologie* et comporte aujourd'hui 19 fascicules. L'ordre adopté est donc, à la base, celui du *DELG*, ce qui facilite la consultation et permet de mettre en évidence les séries productives que constituent les dénominations anthroponymiques.

L'apport du *Lexonyme* est, de ce fait, considérable. En bon philologue attentif à l'histoire des mots, Pierre Chantraine avait lui-même conscience de l'importance que revêt l'onomastique pour l'étude du lexique grec, mais il ne pouvait donner qu'une infime partie du matériel, sans quoi la publication du *DELG* aurait été grandement retardée du fait de l'ampleur de la tâche. Grâce au *Lexonyme*, nous avons aujourd'hui une vue complète de la question. Je me limiterai ici à un exemple, celui de la famille du verbe ἔχω « tenir, avoir ». L'article du *DELG* mentionne les adjectifs composés à premier membre verbal régissant du type de ἔχεφρων, ἔχέθυμος, ἔχεμυθος, ἔχεπευκής (p. 392-393), mais non les anthroponymes qui en dérivent, et qui sont

nombreux. Déjà au deuxième millénaire on connaît les noms, largement attestés aussi au premier millénaire, que sont *e-ke-da-mo* Ἐχέδαμος et *e-ka-no* Ἐχάνωρ. Ils relèvent de l’anthroponymie héroïque, comme beaucoup d’autres pour lesquels le *Lexonyme* cite le syntagme sous-jacent que l’on trouve souvent dans les poèmes homériques : ainsi Ἐχέλα(Φ)ος, à rapprocher du syntagme de l’*Iliade* (9.708) ἔχειν λαόν « tenir la troupe », Ἐχέβουλος en regard de ἔχων ἀστεμφέα βουλήν (*Il.* 2.344), Ἐχεμένης (μένος ἐσθλὸν ἔχοντα, *Il.* 5.516), Ἐχεμήδης (πυκινὰ φρεσὶ μήδε’ ἔχοντες, *Il.* 24.282, déjà myc. *e-ke-me-de*), Ἐχέδωρος (δῶρον ἔχων, *Od.* 1.311), Ἐχεκύδης (κῦδος ἔχουσα, Ps.-Hés. *Scut.* 340), Ἐχεσθένης (σθένος ἔξομεν, *Il.* 18.274). Notre connaissance du lexique grec y trouve un enrichissement d’importance.

Le *Lexonyme* est ainsi appelé à être un ouvrage de référence, que non seulement les spécialistes de la philologie et de la linguistique grecques, mais, d’une manière plus générale, tous les hellénistes devront avoir sous la main. Il reste à former le vœu que cette entreprise, qui demande un effort considérable, soit poursuivie et achevée dans les meilleurs délais. Au vu de l’ardeur au travail dont ont fait preuve, dans la préparation du premier volume, Sophie Minon et l’équipe qu’elle a réunie autour d’elle, nul doute que ce vœu sera réalisé. »

Dominique BARTHÉLEMY

COLLEGE DE FRANCE - CNRS  
CENTRE DE RECHERCHE D'HISTOIRE  
ET CIVILISATION DE BYZANCE

MONOGRAPHIES 57

L'EURASIE AUTOUR DE L'AN 1000  
CULTURES, RELIGIONS ET SOCIÉTÉS  
D'UN MONDE EN DÉVELOPPEMENT

sous la direction de

Dominique BARTHÉLEMY, Frantz GRENET  
et Cécile MORRISON



PEETERS

*L'Eurasie autour de l'an 1000. Cultures, religions et sociétés d'un monde en développement*, Dominique BARTHÉLEMY, Frantz GRENET, et Cécile MORRISON dir. (Monographies, 57), Centre de Recherche d’Histoire et de Civilisation de Byzance, Collège de France-CNRS, Peeters, 2022, 464 p., ill. et cartes.

« J’ai l’honneur de déposer sur le bureau de l’Académie le recueil de 17 études, issu d’un séminaire tenu aux Treilles en septembre 2019, sur *L’Eurasie autour de l'an 1000. Cultures, religions et sociétés d'un monde en développement*, publié sous la direction de Frantz Grenet, de Cécile Morisson et de moi-même, avec l’aide active de Vivien Prigent. Il comporte 464 pages et de nombreuses illustrations et cartes, et il constitue le n°57 de la série des Monographies éditées par le Centre de

Recherche d’Histoire et de Civilisation de Byzance (Collège de France-CNRS). Il ne s’agit pas d’un essai d’histoire globale ou connectée, cette mode actuelle y fait même plutôt l’objet, dès l’introduction (qui revient sur l’évolution des « histoires universelles depuis cent ans), d’une mise en garde autant que d’une référence stimulante. L’Eurasie n’est assurément pas entièrement couverte, elle qui forme « un système-monde », nous dit-on, avec ses prolongements africains, mais les études réunies ici se répartissent assez bien géographiquement et thématiquement : 7 d’entre elles font une grande place à l’économie, 7 à

l'étude des peuples ou élites de guerriers, 5 à la religion et à la culture (certaines intervenant deux fois dans ce décompte).

Jean-Noël Robert souligne l'importance historique de la destinée des langages et la coïncidence, durant la période encadrant notre « an 1000 », entre plusieurs émergences de langues « nationales », le persan, le pali, le vieil-anglais et, sous les plumes féminines de Heian, le japonais. Il propose de lire, entre autres possibilités, le *Genji monogatari* comme une version sécularisée du *Sutra du Lotus*, selon lequel l'exposition au monde de l'enseignement du Bouddha connaît trois étapes, et va en se dégradant puisque la Loi est de moins en moins correctement transmise ou appliquée. L'année 1052 (de l'ère chrétienne) verrait le passage à la troisième étape : non la fin du monde mais des bouleversements. Ainsi, cette mise en cause des études et des normes du shingon et du tendai crée un trouble favorable à l'essor de l'amidisme. Le *Roman du Genji* apparaît dans cette perspective comme la peinture sans illusion d'un monde dominé par les passions, un monde de fin de la Loi avec de brèves remontées morales.

Pierre Souyri transporte le lecteur un peu loin de Heian, au Nord-Est de Honshu, dans les provinces du Mutsu et du Dewa où sont confrontés, en de rudes campagnes ou dans un jeu de rivalités complexes, les « barbares » présumés des clans Abe et Kiyohara et les Minamoto, gouverneurs de régions japonisées. Mais les études récentes soulignent que les clans « barbares » ont fait allégeance à la cour, qui les a dispensés de tribut et qui les laisse tenir à leur manière le pays au nord de la Koromo. Quant aux Minamoto, ils développent une puissance propre avec leur bushidan, un peu suspecte à la cour, qu'on a souvent qualifiée de « féodale », et leur confrontation avec les Abe et les Kiyohara mène au développement, peut-être à l'emprunt, de valeurs guerrières héroïques très opposées à ce que dépeignait dans Heian le *Genji monogatari*. En regard de la chronique du *Mutsu Waki*, qui résonne des exploits des Minamoto, il faut désormais placer le *Gosannen*, dont le noyau remonte environ à 1120 : on y entonne un éloge du même type des Kiyohara, qui ont profité de la chute des Abe et de la disgrâce passagère des Minamoto pour fonder autour de Hiraizumi, vers 1097, une puissance que l'archéologie récente fait bien saisir.

Le contraste entre la Chine et la steppe n'appelle aucune relativisation, et les études récentes ne font que souligner leur interaction – ce qui constitue une grande avancée. Un bon exemple en est procuré par l'histoire des Khitan, en chinois Liao, dont Pierre Marsone, qui étudie leurs *Annales*, dresse ici un panorama précieux. Il évoque l'importance de Yelü Abaoji, avec lequel commence de s'édifier une domination conjointe et différenciée d'une partie de la Chine (avec Pékin) et d'une partie de la steppe. Ainsi, à partir de 916 et pour deux siècles, les Khitan sont-ils un pivot stratégique de l'Asie orientale, dont l'empire des Song endigue la progression mais qu'il ne peut ou ne veut (avant longtemps) briser : il leur paie au contraire tribut en 1005. Pierre Marsone souligne plusieurs traits caractéristiques des Khitan, capables à la fois d'emprunter à la civilisation chinoise et d'innover, avec une iconographie spécifique ou deux écritures. D'autres peuples de la steppe leur emprunteront beaucoup.

Si les Song ne font pas le maximum contre les Khitan ou Liao, c'est de peur que les « militaires » ne prennent trop de poids dans l'empire, au détriment des lettrés. Valérie Hansen rappelle la prospérité et la créativité de la Chine des Song en termes généraux, ce qui constitue une commode introduction à la contribution de Cécile Morrisson, qui s'attache à comparer la croissance économique de l'empire de Chine et celle de l'empire byzantin, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Sans jamais négliger la différence d'échelle et l'éclat particulier ou la plus grande

ouverture de la Chine, elle repère des analogies très intéressantes : la puissance de l'État qui, dans les deux cas, assure la sécurité, le respect envers les lettrés, la forte monétarisation, mais valorise ou soutient probablement trop peu la classe marchande ; l'arrêt de la croissance semble tenir surtout aux événements guerriers et politiques. Cécile Morrisson d'autre part note que des monnaies byzantines ont atteint la cour des Song en 1080 à travers une ambassade du roi de Fulin : une source chinoise en décret sans en repérer la provenance lointaine. Elle est revenue sur le sujet à la fin de sa communication commune avec François Thierry, le 15 octobre 2021 (CRAI 2021/3 sous presse).

Avec Pierre-Yves Manguin, notre recueil d'études met le cap plein Sud, vers l'Insulinde, grand carrefour d'échanges par la présence d'une diaspora marchande. La bibliographie française du XX<sup>e</sup> siècle doit à Georges Cœdès la révélation des royaumes de Mataram et de Srivijaya, centrés sur Java et Sumatra, et quelques éléments sur eux, mais à présent, l'histoire de ces « royaumes indianisés » prend une face nouvelle. D'abord parce que tout un premier essor, avant 800, est mis à jour par l'archéologie : un millénaire d'échanges avec une part active des Insulindiens a précédé l'indianisation. Ensuite parce l'archéologie et l'épigraphie permettent d'importantes avancées dans la compréhension des systèmes politiques et des règles économiques qui se consolident vers l'an 1000 : à Srivijaya par exemple il devait avoir à ce moment une cité-État de type malais. Pierre-Yves Manguin ne dissimule pas pour autant les incertitudes, les biais et les lacunes qui subsistent dans nos connaissances. Si l'on ne trouve pas les traces de la capitale du Mataram, c'est probablement qu'elles se trouvent enfouies sous l'une des grandes villes actuelles. Autre exemple : les épaves de bateaux marchands, récemment retrouvées et promues dans les médias, risquent de faire surestimer la part de la céramique dans les échanges, car elle est mieux conservée sous la mer que les autres produits.

Édith Parlier-Renaud aborde un sujet grave en faisant le point des études concernant la destruction du temps hindou de Somnâth par Mahmud de Ghazni en 1026 : aujourd'hui en effet, cet événement est dramatisé en Inde avec des effets meurtriers, car il est présenté comme un crime musulman de grande conséquence. Pourtant, comme elle le signale, ce temple a été reconstruit rapidement, et de manière générale les raids des Ghaznévides n'ont pas enrayé le dynamisme économique et l'essor architectural de l'Inde du Nord-Ouest. Édith Parlier-Renaud, spécialiste de l'art indien, en procure et en commente de belles illustrations. La classe dirigeante indienne a pu subir des défaites (mais aussi conclure des pactes), elle n'a pas été dépossédée comme en témoigne l'épigraphie sanscrite, désormais sollicitée. L'Inde n'a cessé de tenir une place très importante dans le commerce international, même si les marchands sont ici aussi une diaspora (non hindoue du fait d'interdits religieux). Il ne faut donc pas exagérer la portée du raid contre Somnâth, même si des textes musulmans en font un acte de nature religieuse, en l'imaginant dirigé contre la déesse païenne Manat.

En Asie centrale sous domination musulmane, Frantz Grenet met pour sa part un point d'interrogation : quelle coexistence religieuse y avait-il entre l'islam dominant et les trois religions minoritaires, dont il souligne la survie autour de l'an 1000 et le rôle important dans les transferts économiques à l'aide d'indices récemment découverts ? Il ne faut peut-être rien idéaliser, même si l'on dispose en effet d'aperçus sur les chrétiens nestoriens, avec une église fouillée à Samarcande aux années 1990, de lettres manichéennes dans l'oasis de Turfan, des inscriptions du Ghor et (depuis 2012) d'une véritable « Genizah afghane » concernant les juifs. Cette dernière consiste dans les archives d'une famille de grands marchands, propriétaires

fonciers, chefs de leur communauté sur laquelle ils perçoivent apparemment l'impôt pour le remettre aux Ghaznévides ; des commentaires bibliques voisinent avec les quittances commerciales et l'influence islamique se laisse percevoir dans un hymne funèbre qui associe les prophètes bibliques à des figures coraniques.

Dans l'espace iranien, dont il analyse les composantes avec soin, David Durand-Guédy se demande si l'on peut parler d'une « mutation de l'an mil » et en quels termes. Apparemment, elle survient de manière très précise puisque la chute de la dynastie samanide se produit en 999 : les Iraniens tombent alors au pouvoir de dynasties turques, Ghaznévides et Qarakhanides en attendant bientôt les Saljuqides. Pourtant, là n'est pas la grande rupture en matière économique, car le système cotonnier n'est ébranlé que plus tard, et car la petite aristocratie rurale des *dihqans* change de nom sans disparaître totalement. David Durand-Guédy relativise avec finesse l'opposition paradigmique entre Iraniens et Touraniens (même origine, même organisation sociale, mêmes valeurs morales) et il souligne que le *Shah-nama*, écrit en persan entre 977 et 1010, plaît aux Saljuqides en dépit de son exaltation de luttes contre les Touraniens, du fait même que c'est avant tout un *Livre des Rois* et qu'ils sont eux-mêmes des rois.

Le calife fatimide de notre an 1000, ou plutôt de l'an 400 de l'hégire (1014) est al-Hākim, connu pour ses mesures contre les dhimmis ; ses décrets, étonnantes à première vue et contradictoires ont fait couler beaucoup d'encre moderne, pas seulement en Égypte où il régnait. Mathieu Tillier a donné au séminaire des Treilles et à notre recueil un exposé magistral sur la place des attentes apocalyptiques et messianiques dans l'islam, depuis l'époque du Prophète jusqu'à l'an 400 H. Il fait comprendre comment ces attentes étaient nécessaires pour justifier l'élaboration d'un droit et d'un système judiciaire, du moment que la perspective du Jugement Dernier était à la fois assez proche et pas trop. S'il devait être imminent, à quoi bon la loi musulmane ? Certains chiites le pensent encore dans l'État fatimide, mais le discours en direction des sujets, notamment sunnites, est qu'il convient d'y préparer la société musulmane plusieurs générations à l'avance par un développement de la justice. Mathieu Tillier signale toutefois l'importance pour les musulmans des quatre premières années centenaires de l'hégire et envisage que chacune d'elles ait motivé un effort juridique réformateur de califes : un omeyyade, un abbasside, puis des fatimides. Les décrets d'al-Hākim sont en outre préparés par ceux de son prédécesseur, leur apparente étrangeté peut s'expliquer par une relation avec les qarmates, et son renoncement à légiférer autant après 1014 par le fait que l'attente a été déçue. Mathieu Tillier ne nous en aura pas moins fait sentir que dans ce calife attentif aux plaintes de son peuple contre l'injustice et cultivant son charisme, il y a quelque chose de « notre » saint Louis.

Vivien Prigent traite avec une grande maestria des élites provinciales de l'empire byzantin, en intégrant notamment les avancées récentes de la prosopographie, à l'aide des sceaux. Il est sensible à la diversité des situations, tant avant que pendant les évolutions du XI<sup>e</sup> siècle, et il élabore des typologies adaptées, prenant en compte l'envergure diverse desdites élites et surtout la part respective des atouts propres et de la caution de l'État, associés dans des proportions très variables même s'il demeure possible de définir comme deux idéaux types « l'officiel et le toparque ». On retiendra notamment de sa démonstration les réflexions qu'il fait sur les destinées de ces élites dans les régions que l'empire perd, sur les facteurs qui expliquent ou leur émigration vers ce qui reste d'empire ou leur ralliement au conquérant, avec une extériorisation qui souvent ne les empêche pas de surenchérir sur les mémoires et formalités

les plus byzantines. On retiendra aussi comment Vivien Prigent, associe dialectiquement pour le XI<sup>e</sup> siècle : 1) dangereuse pour l'empire, une émancipation croissante de grands magnats, pourvus désormais de suites armées, 2) utile à sa reconstruction, la possibilité pour les Comnènes de s'appuyer sur ces dernières. C'est ce que l'on a appelé parfois « féodalité byzantine », dont il fait voir qu'il s'agit d'un peu autre chose.

Jonathan Shepard revisite, de son côté, les relations commerciales, mais aussi diplomatiques, de Byzance avec l'Europe du Nord, propulsant notre recueil, à l'aide des Varègues et Vikings, jusqu'aux îles Britanniques et à Rouen. Il analyse les « liaisons dangereuses » ainsi établies en soulignant un fait trop oublié des amateurs de grandes aventure en « drakkar » : c'est que « l'échange » avec le Proche Orient et même l'Asie centrale dont témoignent des trésors monétaires retrouvés, par exemple, à Gotland, repose en bonne partie sur un trafic d'esclaves, échangés (ainsi que des fourrures) contre de la soie et de belles monnaies. Des fouilles récentes à Norwich et des trouvailles jusqu'à Londres sur le Strand, attestent aussi de la présence de recruteurs grecs de mercenaires. Le roi Cnut et la reine Emma, qui se donnent par instants de grands airs byzantins, sont à la tête d'un empire maritime esclavagiste. C'est Guillaume le Conquérant qui mettra un terme à tout cela.

Glissons donc ici quelques mots sur mon texte consacré aux Normands de France, sur lesquels la documentation devient vers 1000 assez suggestive et dont les travaux de Lucien Musset ont éclairé les destinées. Dès le X<sup>e</sup> siècle, ils s'étaient vite intégrés dans l'interaction féodale française, métissés, acculturés donc en dépit de contacts maintenus avec le monde scandinave. Désormais l'histoire commandée à Dudon de Saint-Quentin par le duc Richard II affirme leur conversion aux idéaux pacifiques du christianisme, sans pour autant que leur valeur guerrière en souffre. Les études récentes battent en brèche les mythologies modernes des races germaniques et du déchaînement féodal des violences, rendant intelligible leur cheminement « de la piraterie à la chevalerie » : adaptés aux guerres féodales, ils ont pu faire comme les autres barons ou vassaux français, leur mutation chevaleresque au XI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire se mettre à une forme plus sportive que guerrière d'excellence aux armes, qui n'exclue pas des entreprises extérieures, à partir des années 1020, pour la cause chrétienne et en entraînant beaucoup d'autres chevaliers du royaume capétien.

Michel Bur évoque ici l'un des partenaires du duc Richard II dans l'interaction féodale : le comte Eudes II de Blois (ou plus exactement « de régions diverses », cités et châteaux). Il s'agit de l'un des grands « fidèles » du roi Robert le Pieux et du plus incommodé, étant donné la proximité de ses implantations avec le domaine royal, l'enchevêtrement de leurs réseaux et intérêts. Michel Bur fait sentir qu'Eudes II manque d'assise, comparé à d'autres princes du royaume capétien, tels Richard II de Normandie et Foulques Nerra d'Anjou : il a moins de relations lointaines que le premier, il ne fait rien qui se compare aux pèlerinages du second et on ne lui connaît qu'une fondation monastique, ce qui fait un peu mesquin à l'époque du « blanc manteau d'églises ». Mais son horizon n'en est pas moins d'une certaine étendue, dépassant ses biens propres les mieux assurés du fait des liens généalogiques qui lui permettent de trouver des soutiens et de revendiquer des héritages, de manière souvent conflictuelle, car il s'expose notamment à une entente entre le roi capétien et l'empereur salien contre lui. Michel Bur peut révéler au passage une parenté éclairante avec Étienne de Brioude et surtout procurer, par sa contribution, une grammaire fondamentale des politiques féodales dans laquelle il fait aux

femmes nobles toute la place qu'elles méritent, même si elles n'ont pas le coup de plume des dames de Heian et n'inspirent pas encore de chant d'amour en langue vernaculaire.

Restent les saintes, particulièrement les martyres à reliques du type de la célèbre sainte Foy de Conques. Patrick Corbet a choisi d'enquêter sur l'une d'elles, peut-être pas de premier plan mais bien intéressante : sainte Afra d'Augsbourg. Il ne faut pas sous-estimer son importance en Germanie puisqu'elle est une des grandes protectrices attitrées de l'empire ottonien. N'a-t-elle pas prophétisé à l'évêque de sa ville, saint Ulrich, la victoire du Lechfeld sur les Hongrois (955) ? L'attachement des empereurs envers elle durera près de deux siècles, et son compagnonnage avec saint Ulrich, plus longtemps encore. Des personnages liés à l'empire établissent ponctuellement son culte dans le royaume capétien, à Voigny (diocèse de Langres) et à Limoges.

Antonio Malpica Cuello, spécialiste de l'économie andalouse, esquisse l'histoire du passage de l'économie antique à celle du moyen âge, résultant de la conquête arabe, et il peut ainsi évoquer les liens tissés avec l'Afrique noire, dont témoigne notamment al-Bakrī.

Terminons par la contribution d'Alexander F. More, qui représentait aux Treilles un grand projet des universités américaines de Harvard et du Maine pour y communiquer des éléments sur les changements climatiques. Il confirme que la période allant du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle a bien connu une phase de réchauffement, parfois considéré comme un optimum, avec du temps plus chaud et plus sec que dans les périodes précédente et suivante. L'intéressant vient de carottages glaciaires alpins (à Colle Gnifetti, sous le Mont Rose) très proche du centre de l'Europe, et des recouplements année par année entre ses apports, ceux de la dendrochronologie et les sources écrites : on en arrive à la confirmation de sécheresses mentionnées en Saxe, à la coïncidence entre des arrivées d'air saharien et les « pluies de sang » qui alarmaient les contemporains. Alexander F. More signale d'autre part que la Chine, elle aussi, a connu un climat plus sec et plus chaud, propice à l'essor de sa riziculture et accentué par lui (à cause du méthane dégagé), mais que dans le même temps des arrivées d'air sibérien plus fréquentes avaient pu mettre de la fraîcheur entre l'Iran et l'Italie méridionale. De toute manière ces changements climatiques devaient moins à l'homme et étaient beaucoup moins brutaux que ceux dans lesquels nous vivons.

Une conclusion dresse le bilan des divers thèmes évoqués, en insistant sur certaines « césures » sans les surestimer. On verra ainsi comment, en proposant des études élaborées, des bilans d'avancées récentes ou des essais qui sont eux-mêmes des avancées, le livre pourra servir à améliorer certains modèles globalistes ou comparatistes hâtivement construits mais aussi aider à la fois les spécialistes chercheurs et le public cultivé à mieux percevoir ce que chaque domaine a de spécifique et à comprendre que tout ne se lie pas très directement à tout. »